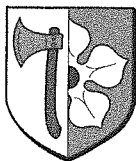


23 FEV. 2026

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant autorisation temporaire d'occupation
du domaine public du 5 au 8 mars 2026 par un
cirque**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU la demande présentée par le cirque «PALACE»

ARRETE

- Article 1 : Le Cirque « PALACE », représenté par M. Albert PERRIN, Directeur, B.P. 1305, 15 rue de la Goberie, 53013 LAVAL est autorisé à occuper le domaine public communal, à savoir la place des Fêtes, du jeudi 5 au dimanche 8 mars 2026.
- Article 2 : Le droit de place est fixé à 150,- € par jour de représentation, selon délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2025.
- Article 3 : L'organisateur déclare être assuré pour les risques découlant de cette manifestation notamment en couverture « responsabilité civile ».
- Article 4 : Le terrain sera remis en état d'origine par l'organisateur, après la manifestation.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Le demandeur,
 - L'affichage.



Pour le maire,
L'adjoint au Maire


Bernard BECK